



Titre :	<b>Politique sur les médias sociaux</b>	
Approuvée :	2 février 2013	
Modifiée :	-	
Dernière révision :	2 février 2013	

Le présent document vise à fournir une politique aux membres de Synchro Canada (athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, etc...) au sujet de l'utilisation des médias sociaux (Facebook, Twitter, réseaux de partage de photos - ex. Instagram -. etc...).

### **Introduction**

Les médias sociaux sont maintenant un incontournable dans notre vie quotidienne, incluant les membres de Synchro Canada. Ces nouveaux outils de communications incluent, mais ne sont pas limités, à :

- Facebook
- Twitter
- MySpace
- LinkedIn
- Foursquare
- Instagram

Ces nouveaux moyens de communication représentent d'excellents outils d'information qui donnent une chance supplémentaire de promouvoir le sport de la nage synchronisée et ses membres à un auditoire élargi, spécialement les plus jeunes.

Toutefois, par la nature même du réseau des médias sociaux, son impact et étant une référence en matière de source d'information à tous les niveaux, le non encadrement des médias sociaux peut facilement mettre un membre ou une organisation à risque et ce, en utilisant ces outils lors de comportements pouvant être inappropriés à la suite d'un oubli, d'un manque de jugement, d'une réaction inappropriée en situation émotive, d'un manque d'information sur les impacts potentiels des nouveaux médias ou autre.

L'objectif de ces lignes directrices vise à encourager l'utilisation des médias sociaux au sein des membres de Synchro Canada, tout en s'assurant que ces derniers les utilisent avec un bon jugement tout en représentant fièrement le sport et selon les politiques et valeurs de Synchro Canada.

## **Lignes directrices de Synchro Canada au sujet des médias sociaux**

1. Les membres désirant communiquer par le biais de médias sociaux devraient le faire en s'assurant que leurs messages respectent les valeurs de Synchro Canada :

Synchro Canada valorise l'excellence, l'intégrité et la responsabilisation.  
Nous créons un environnement sain et sécuritaire à tous les niveaux de participation.  
Nous favorisons le travail d'équipe à travers l'équité et le respect.

2. Ainsi, Synchro Canada valorise la liberté d'opinion à tous les niveaux, notamment avec les médias sociaux, en autant que les sujets abordés respectent :

- de saines habitudes de vie (ex. consommation d'alcool et de drogue)
- de l'esprit sportif (ex. dévoilement d'information privilégiée sur des routines autre que la vôtre)
- le respect envers les institutions et les autres membres (ex. informations personnelles)
- le sentiment de sécurité (ex. menaces directes ou indirectes)
- la charte des droits et liberté (ex. remarques racistes ou à caractère sexuel)
- l'égalité des sexes (ex. participation à rang égal des hommes et des femmes)
- les propriétés des membres (ex. altération de logo ou de nom)
- les politiques de Synchro Canada (ex. harcèlement, équité des sexes, entente de confidentialité et accessibilité et autres)

3. La décision de publier ou non une communication sur les médias sociaux peut se résumer à ceci :  
**EN CAS DE DOUTE, ABSTENEZ-VOUS!**

### **Mesures disciplinaires**

Dans le cas d'abus, Synchro Canada soutiendra toute mesure disciplinaire que les organisations en autorité décideront d'appliquer à leurs membres sous leur juridiction.

Dans le cas de Synchro Canada, la juridiction vise les membres des équipes nationales (senior, 13-15 ans et junior) et ceux travaillant directement avec Synchro Canada (membres de comité, membres du conseil d'administration, membres du personnel).

Du côté de Synchro Canada, les mesures disciplinaires ainsi que le processus menant à l'imposition de ces mesures seront directement en lien avec les politiques de Synchro Canada, incluant la politique disciplinaire, d'harcèlement, le code de conduite des membres de l'équipe nationale, ou toute autre politique.

Synchro Canada sera également en communication avec les autorités concernées pour toute intervention relative à un événement ou un membre impliqué mais indirectement avec Synchro Canada (juges lors d'une compétition chapeautés par Synchro Canada, bénévoles lors d'un événement national, etc...).

Synchro Canada recommande aux associations provinciales/territoriales ainsi qu'aux clubs, d'adopter une politique ainsi qu'un processus disciplinaire ainsi qu'une politique concernant les médias sociaux. Synchro Canada recommande également aux organisations de prendre le temps de bien communiquer ces politiques à leurs membres et ce, en début de saison.

Le gestionnaire des communications de Synchro Canada est également disponible en tout temps pour un rôle consultatif à ce niveau pour les membres de l'association.